

Prise de position : La diversité culturelle s'effrite

Selon la dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique (du 13.10.2020), le secteur culturel représente actuellement bien 10 % - une part impressionnante - des entreprises et des lieux de travail de l'économie suisse, et génère une valeur ajoutée de 15 milliards de francs suisses. Au cours de ces derniers mois intenses, les associations du secteur de la culture et du spectacle vivant ont réussi à faire connaître leurs préoccupations et leurs exigences, et ont obtenu différentes mesures de soutien. Néanmoins, une récente enquête menée auprès des 44 membres de la SMPA, qui apportent la culture populaire dans toutes les régions du pays à leurs risques et périls, brosse un tableau sombre de la situation actuelle et future.

D'énormes dommages ont déjà été subis

Les prétendus assouplissements des derniers mois n'ont pas véritablement aidé le secteur. L'alarmisme propagé par les autorités, les médias et un grand nombre d' « experts » a eu pour effet de réduire au minimum les ventes de billets pour les rares manifestations encore programmées. Quant aux manifestations qui ont eu lieu, le taux de non-participation (no-show) a augmenté parallèlement à l'incidence des cas, même s'il a été démontré que les événements publics de ces derniers mois n'étaient à l'origine de pratiquement aucune contagion. La préoccupation principale des membres de la SMPA reste le report et l'annulation à répétition des événements prévus. 85 % des membres ne pouvaient plus planifier de nouveaux événements, d'une part en raison des prescriptions actuelles, variables d'un canton à l'autre, et des restrictions de voyage internationales, et d'autre part en raison de la possible révocation à court terme des autorisations octroyées. Les restrictions sans limite de durée imposées le 28 octobre 2020 par le Conseil fédéral aux manifestations culturelles publiques empêchent les membres de la SMPA de reprendre le travail et les privent par la même occasion de la dernière possibilité de planification à long terme.

Le sentiment d'impuissance prend le dessus

Le secteur s'efforce de rester actif : des formats alternatifs d'événements et des plans de protection ont été mis en œuvre. Mais le succès économique a souvent fait défaut, ou la mise en œuvre a été empêchée par de nouvelles restrictions administratives. Avant même la décision du Conseil fédéral du 28 octobre 2020, la baisse du chiffre d'affaires prévue pour les prochains mois était de plus de 80 % ; il n'y a aucune lumière au bout du tunnel. En conséquence, il a déjà fallu procéder à un grand nombre de licenciements. Et, au vu des perspectives actuelles, d'autres encore sont à prévoir, surtout si les mesures de soutien décidées ne sont pas immédiatement mises en œuvre.

La pression financière augmente à vue d'œil

Seule la moitié des membres de la SMPA a réussi à s'entendre avec leurs bailleurs pour obtenir une réduction du loyer de leurs bureaux et entrepôts. Certes, tous les membres de l'association ont demandé une indemnisation pour perte de revenu, mais les deux-tiers n'ont pas encore obtenu de décision définitive. Pour des raisons structurelles, chez chacun de nos membres, une ou plusieurs personnes ne peuvent prétendre à des indemnités de chômage partiel ou de perte de revenus. Le temps pendant lequel la liquidité des membres de la SMPA sera assurée varie d'un membre à l'autre et dépend de la mise en œuvre des mesures officielles de soutien, mais la plupart des organisateurs l'estime au plus à 10 mois. En même temps, il est à craindre que les prestataires de services, les fournisseurs et le personnel spécialisé ne puissent pas tenir aussi longtemps.

Les mesures suivantes doivent immédiatement venir en aide aux membres de la SMPA :

1. *Les mesures de soutien déjà décidées doivent être mises en œuvre immédiatement de manière uniforme, non bureaucratique et pratique dans tous les cantons, notamment afin d'éviter toute distorsion de concurrence.*
 - Les décisions définitives en matière d'indemnisation des pertes de revenus en 2020 doivent être prises maintenant par les cantons, et les fonds promis doivent être versés.
 - La nouvelle ordonnance COVID-19 culture du 14 octobre 2020 doit être appliquée de manière uniforme par tous les cantons au travers toute la Suisse. **Les questions de démarcation par rapport à l'ordonnance COVID culture échue doivent être clarifiées rapidement.**
 - Les mesures pour les cas de rigueur au titre de l'art. 12 de la loi Covid-19 doivent être mises en œuvre immédiatement dans toute la Suisse.
 - En outre, il est essentiel que le secteur culturel puisse être dédommagé des pertes dues aux événements qui feront défaut à l'avenir. Les organisateurs sont dans l'impossibilité de planifier depuis mars 2020 et, de ce fait, il y a de moins en moins d'événements pour lesquels ils peuvent présenter une demande d'indemnisation.
2. *Les mesures macroéconomiques ne doivent pas être diluées et doivent être appliquées de manière uniforme et pragmatique dans toute la Suisse.*
 - Les indemnités de chômage partiel approuvées doivent être versées sans délai dans tous les cantons.
 - L'accès au chômage partiel et aux allocations Corona pour perte de gain doit être maintenu sans restriction pour notre secteur pendant au moins six mois après la fin des mesures officielles.
 - **La procédure comptable simplifiée pour le chômage partiel doit rester en vigueur après le 01.01.2021.**
 - **Les indemnités de chômage partiel doivent être maintenues lorsque les employés concernés travaillent sur des concepts de transformation. Il est important pour la santé psychique et la préservation de l'esprit d'équipe et du savoir-faire de continuer à employer les employés au chômage partiel de manière pertinente sans réduire le nombre d'heures chômées.**
3. *Les mesures et les critères d'autorisation des manifestations culturelles doivent être mises en œuvre de manière uniforme et pragmatique dans toute la Suisse afin que les mêmes conditions s'appliquent à tous les acteurs.*
4. *Les restrictions imposées aux manifestations culturelles publiques doivent être constamment réévaluées pour assurer leur proportionnalité.*

Le secteur de l'événementiel doit faire l'objet d'évaluations mensuelles avec un horizon à trois mois.
5. *La loi COVID-19 sur les loyers commerciaux (20.076) doit également s'appliquer aux espaces de bureaux utilisés pour des activités purement administratives **et anticiper sur la phase suivant le premier confinement et le confinement II actuel.***
6. *Les associations des organisateurs de spectacles vivants doivent être impliquées dans la conception de toutes les mesures affectant les activités de leurs membres.*

La coopération à tous les niveaux de gouvernement est plus importante que jamais et doit être améliorée.

La période entre maintenant et une nouvelle reprise doit être mise à profit comme suit :

- 1. Les pouvoirs publics et les associations doivent conjointement œuvrer à l'élaboration d'une stratégie de sortie afin que les restrictions imposées aux manifestations culturelles publiques puissent être judicieusement assouplies en temps utile.*
- 2. L'état de force majeure doit être prolongé pour toutes les annulations et reports d'événements en rapport avec les mesures Corona jusqu'à au moins trois mois après la fin des mesures officielles.*
- 3. L'état doit mettre sur pied une assurance annulation pour les événements.*
Les indemnités d'annulation décidées pour 2021 ne seront probablement pas suffisantes. Le Conseil fédéral doit prévoir une assurance de perte de revenus appropriée, à laquelle les divers intervenants sur le marché doivent participer en fonction de leurs possibilités, afin de permettre une reprise de la planification de l'événementiel qui ne soit pas une mission impossible.
- 4. Il faut une coordination internationale en matière de déplacement des artistes.*
- 5. Une disposition législative doit être prévue pour permettre aux organisateurs, sous certaines conditions, de remettre des bons aux détenteurs au lieu de rembourser leurs billets en cas d'annulation ou de report d'un événement.*

Contact :

Christoph Bill, Président, christoph.bill@smpa.ch, T. 062 745 90 60

Stefan Breitenmoser, Gérant, stefan.breitenmoser@smpa.ch, T. 079 355 05 79

À propos de la SMPA :

L'association Swiss Music Promoters Association (SMPA) regroupe les principaux organisateurs suisses de concerts, shows et festivals. En 2019, ses 44 membres ont organisé quelque 1'900 manifestations (surtout de grandes manifestations avec plus de 1,000 personnes) dans toutes les régions du pays, attirant 5,5 millions de visiteurs. Nos membres supportent eux-mêmes le risque commercial de ces événements ; le soutien public à la culture « pop » est marginal. L'industrie du divertissement est un facteur économique important pour la Suisse et garantit des emplois et des places de formation. Nos membres offrent chaque année à environ 23 000 bénévoles une activité de loisir significative dans le cadre de leurs manifestations. À cela s'ajoute son engagement en faveur de la culture : la proportion d'artistes suisses engagés dans des manifestations est en constante augmentation.